



TREFFIEUX

Bulletin municipal

Mai 2022

#06



Sommaire

EDITO

Par Gérard BRAUD, Adjoint à la voirie p. 3

RETOUR SUR

Invitation : Cérémonie du 8 mai p. 4

Repas des Aînés p. 4

Feu de contrôle du niveau sonore à la cantine p. 4

Message du Conseil Municipal des Enfants p. 5

Invitation du Conseil Municipal des Enfants p. 6

Mot de l'école publique La Hulotte p. 6

Aides pour l'Ukraine p. 7

L'aviez-vous remarqué ? p. 7

Évolution démographique de la commune p. 8

Rapport d'activité de la déchetterie p. 8

ECONOMIE

Marché de producteurs locaux p. 9

Marché de créateurs p. 9

Vide grenier p. 9

UN JOUR, UNE HISTOIRE

Histoire de Gruellau p. 10

ETAT CIVIL

Naissance p. 13

Décès p. 13

PERMIS DE CONSTRUIRE p. 13

LE PETIT MOT DE KRISTELL p. 14

MUNICIPALITE

Conseil municipal du 6 décembre 2021 p. 15

Conseil municipal du 14 février 2022 p. 17

Etat financier de la commune p. 20

Les projets à venir sur notre territoire p. 22

ASSOCIATION

Gruellau : Chantiers bénévoles p. 23

INFOS PRATIQUES p. 23

JEUX p. 27

ADMINISTRATIONS & SERVICES p. 28

Édito

Bonjour à tous.

Habitant Treffieux depuis que je suis né, cela m'a paru une évidence quand Didier m'a proposé le poste d'Adjoint au Maire, Délégué à la voirie, puisque cela fait maintenant 60 ans que je me balade sur nos petites routes de campagne.

J'ai donc pris cette responsabilité avec beaucoup d'intérêts. Après avoir été responsable au sein de la CUMA pendant de nombreuses années, le relationnel avec l'équipe des 4 agents qui travaillent à la voirie se passe bien. J'en profite pour les féliciter et les remercier du travail effectué tout au long de l'année.

Nous avons aussi amélioré le parc matériel par le renouvellement d'un tracteur et, je pense, que Stéphane ne regrette pas son ancien.

Avec Frédéric, responsable du service technique, qui travaille deux jours par semaine sur la commune, nous nous efforçons de faire notre maximum pour entretenir et améliorer notre voirie communale. Ceci dans la mesure de nos moyens financiers.

Nous sommes en train de préparer la numérotation de toutes les maisons au sein des hameaux qui n'étaient pas encore couverts.

Sachez que je suis à l'écoute de toutes les personnes qui voudront me rencontrer.



Gérard BRAUD, Adjoint au Maire,
Délégué à la voirie

Invitation : Cérémonie du 8 mai

A partir de 11 heures : cérémonie officielle.
Rassemblement devant la Mairie, défilé vers le monument aux morts, sonnerie et dépôt de gerbe, lecture de messages par les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants et retour vers la mairie suivi du verre de l'amitié traditionnel.



LE 8 MAI : UN JOUR FÉRIÉ AUX MULTIPLES REBONDISSEMENTS

Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Ve République reviennent sur cette décision en 1959 et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe afin de marquer la réconciliation franco-allemande.

Ultime changement en 1981 : le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes Place de l'Étoile à Paris, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe.

Source : www.gouvernement.fr

Repas des Aînés

Le repas des Aînés, organisé par le CCAS de Treffieux, aura lieu, comme vous le savez, le mercredi 25 mai sous la halle de Gruellau. L'association "Treffieux Histoire et patrimoine" sera présente pour échanger avec les anciens sur l'histoire de la commune.

Feu de contrôle du niveau sonore à la cantine



Ce feu de signalisation tricolore, installé au sein de la cantine du groupe scolaire La Hulotte depuis le mois de mars, permet de mesurer le bruit et d'en faire prendre conscience aux enfants.

Le niveau sonore est ainsi visualisé avec le feu rouge, jaune et vert.

Si rouge ou jaune s'allume, c'est trop bruyant dans la cantine.

Sur rouge, un signal sonore averti les enfants que le seuil de tolérance est dépassé.

Message du Conseil Municipal des Enfants

Les membres du Conseil Municipal des Enfants ont été élus les 20 et 25 mai 2021.

Il se compose de : M. Louis ALIX, Mlle Léonie BAZIN, Mlle Louna GENOIS-PERRIGOT, M. Malo HOUSSAIS, M. Elie LEBORDAIS, Mlle Chloé MOISDON, M. Andy PUYLAURENT, Mlle Salomé SOLIER, Mlle Lison VINCENT-CASTRIC et M. Titouan VINCENT-CASTRIC

M. Louis ALIX a été remplacé par M. Tom BOMMÉ en mars 2022.

Depuis leur élection, ils se sont réunis 5 fois

Nous, les enfants du CME, avons organisé la collecte de déchets du 5 septembre avec le concours de l'association « Les Têtes à Poux » qui nous a prêtés pincées, gilets et gants. Plus de 10kg de déchets ont été récoltés et nous remercions toutes les personnes qui ont répondu à notre appel.

Un mercredi, dans la salle du conseil de la mairie, nous avons peint des décorations de Noël en bois et en carton pour décorer la Salle du Temps Libre pour le repas des aînés qui était prévu le 9 décembre. Nous avons mangé des galettes saucisses pendant la pause repas et nous nous sommes beaucoup amusés.

C'est dommage que le repas ait été annulé, plus pour les personnes âgées que pour nous. Nous espérons vous retrouver le 25 mai.

Les enfants de la classe de Claire ROINSARD de l'école publique la Hulotte ont écrit 43 cartes qui ont été envoyées aux personnes âgées, vivants seules ou en EHPAD, pour leur souhaiter un joyeux Noël et une bonne année, et après quelques jours, certaines personnes ont répondu, des élus municipaux sont venus les lire aux enfants.

Le 23 février, lors de notre dernière réunion, nous avons décidé de planter un rosier à chaque naissance, avec l'aide de Stéphane qui travaille aux services technique. Ils seront plantés sur l'espace enherbé près du city stade.

Pour l'école privée, nous avons prévu de nettoyer au karcher et de décorer, avec des tags, le conteneur papier qui se trouve sur le parking. Nous rappelons que ce conteneur n'est que pour le papier. Nous appellerons la population à venir se joindre à nous pour ce chantier.

Nous nettoierons aussi la statue et la fleurirons.

Nous voulons aussi installer un petit appentis dans la cour de l'école pour couvrir nos vélos.

Nous allons participer à la Cérémonie du 8 mai, avec lecture et port de gerbe, comme pour la cérémonie du 11 novembre de l'année dernière, mais cette fois-ci avec un micro et la route barrée !

Nous avons prévu un ramassage de déchets le dimanche 15 mai de 10h à 11h30 (invitation page suivante). Merci de nous rejoindre pour cette collecte.

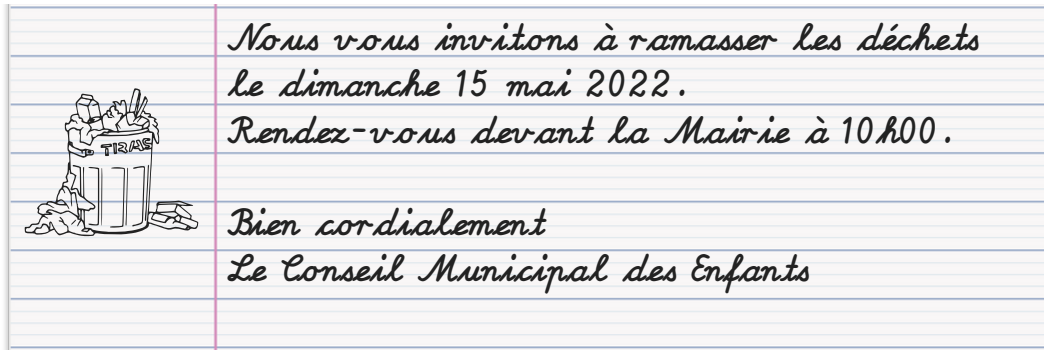
Nous préparerons et décorerons la Halle de Gruellau pour le repas des aînés le 25 mai et nous assisterons au repas.

*Enfin, nous avons aussi distribué des flyers de l'opération Toutes Pommes et nous avons récolté plus de dons que les années précédentes et c'est grâce à nous !
Le Conseil Municipal des Enfants*

Louna GENOIS-PERRIGOT, Lison VINCENT-CASTRIC, Chloé MOISDON, Léonie BAZIN
Titouan VINCENT-CASTRIC, Andy PUYLAURENT, Elie LEBORDAIS, Tom BOMMÉ
Absent sur la photo : Salomé SOLIER et Malo HOUSSAIS



Invitation du Conseil Municipal des Enfants



Mot de l'école publique La Hulotte

Une année riche en projets

L'école publique la Hulotte accueille, aujourd'hui, 82 élèves répartis dans quatre classes. L'équipe pédagogique est composée, cette année, de 4 enseignants référents et de 2 enseignants qui effectuent des compléments de service ainsi que de 2 ASEM, un agent ASEM à temps plein et un à mi-temps pour accompagner les enfants en maternelle.

Chaque année, une thématique d'école est choisie pour faire du lien entre les élèves. Cette année, le thème « des contes à travers le monde » constitue le fil rouge pour divers projets et enseignements : lecture expressive, découverte des continents et des langues vivantes, danses du monde... Les élèves participent également au programme cin'école et se rendent régulièrement à la bibliothèque « l'Arbre aux livres » à Treffieux.

ZOOM sur la lecture expressive avec Thierry pour la classe des CE2-CM1-CM2

article rédigé par les élèves

Chaque semaine, le mardi ou le jeudi, Thierry Maillard vient nous apprendre à lire à haute voix, comme au théâtre. On lit plus vite, moins vite ; plus fort, moins fort ; silence ; aigu, grave.

Au début de la séance, on a un rituel : on se met en cercle, nous disons notre prénom, avec le bras vers le camarade à côté de nous, fort et compréhensible.

En classe, par groupe, on travaille notre texte ou notre poésie : on le fait dehors quand il fait beau. Lors de la séance avec Thierry, on le présente aux autres et on écoute les conseils que Thierry nous donne.

On doit mettre le ton, monter la voix ou la descendre, on doit faire rêver les gens.

A l'école, le vivre ensemble est au cœur des apprentissages :

Cette année, une coopérative scolaire a été créée pour permettre aux élèves de s'impliquer davantage dans la vie de leur école, accompagnés par des enseignants.

Un travail sur les émotions est proposé aux plus petits, on apprend à écouter le point de vue de l'autre, à coopérer dans les jeux ou dans le travail, des conseils de vie de classe se tiennent dans les classes des plus grands.

Les enfants se sont exprimés sur le plaisir d'être ensemble... en parlant de la cour de récréation. « C'était assez libérateur de pouvoir nous mélanger en récré. Nous pouvons même jouer avec les enfants des autres classes et de l'autre école. On peut retrouver nos amis et sympathiser avec de nouvelles personnes. On fait du foot, du basket, d'autres jeux, le pont de singe et sur la table on peut dessiner, parler.... »

Ecole publique la Hulotte – 101 rue Pierre Gardé – 02 28 05 58 43 – ce.0440947r@ac-nantes.fr

Aides pour l'Ukraine

Le vendredi 18 mars, à la Salle du Temps Libre, avait lieu une collecte solidaire pour l'Ukraine.

De plus, au conseil municipal du 14 mars, les élus ont voté une aide exceptionnelle pour l'Ukraine, versée sur le compte de la Protection Civile ouvert à cet effet, à hauteur de 1€ par habitant, soit un montant arrondi à 1 000€.



Merci pour vos dons.

Solidarité Ukraine, des liens utiles :

Aides locales :

- La Banque Humanitaire (Le Pallet) : 06 80 00 49 64 ou solidarite@banque-humanitaire.com
- Plateforme nantaise qui regroupe de nombreuses associations locales, nationales et internationales : www.WeUkraine.fr

Aides nationales et internationales :

- La Croix Rouge : www.croix-rouge.fr
- L'association Aide médicale caritative France-Ukraine (AMCFU) : <http://amc.ukr.fr>
- UNICEF, pour les enfants d'Ukraine : <https://www.unicef.fr>
- La Fondation de France : <https://dons.fondationdefrance.org>
- Soutien Ukraine, réseau d'entraide : <https://fr.isupportukraine.eu>
- Première urgence internationale : <https://www.premiere-urgence.org/mission/ukraine/>

L'aviez-vous remarqué ?

Par solidarité, avec l'Ukraine envahie par la Russie, des communes installent le drapeau jaune et bleu de l'Ukraine un peu partout en France,

Depuis le 4 avril, le drapeau ukrainien a été hissé aux côtés du drapeau français et celui de l'Union Européenne devant la mairie de Treffieux.

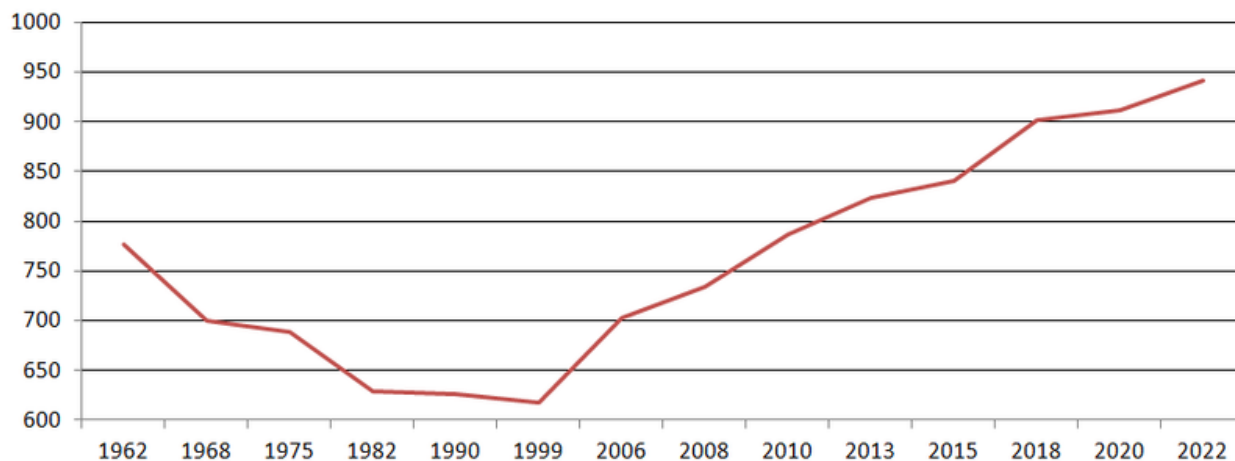


Évolution démographique de la commune

La population légale de la commune au 1er janvier 2022 compte 941 habitants.

Voici l'évolution de la population de Treffieux de 1962 à 2022

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2010	2013	2015	2018	2020	2022
Population	776	700	688	629	626	618	703	734	786	823	841	902	912	941
Densité moyenne (hab/km ²)	40,6	36,6	36,0	32,9	32,7	32,3	36,8	38,4	41,1	43,0	44,0	47,2	47,7	49,2



Source : insee.

Rapport d'activité de la déchetterie

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique – SMCNA – est une EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), pour la gestion des déchets ménagers résiduels, travaillant pour le compte de collectivités adhérentes.

Il gère les déchets qui sont issus des 17 déchèteries réparties sur les 5 Communautés de Communes adhérentes :

- La Communauté de communes de la région de Blain
- La Communauté de communes de Nozay
- La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
- La Communauté de communes Pontchâteau -St Gildas des Bois
- La Communauté de communes Estuaire et Sillon



Pour l'année 2020, le SMCNA a traité sur son Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, situé sur la commune de Treffieux, un total de 33 341 Tonnes.

La déchèterie est un équipement important pour les collectivités. Elle complète le service aux usagers pour le tri et le traitement des déchets. L'année 2020 a permis de collecter plus de 68 455 T de déchets, soit 428 kg/hab. Par comparaison, ce chiffre était de 436 kg/hab en 2019, soit une baisse de 1.84 %.

Pour plus d'informations, le rapport d'activité 2020 du SMCNA est en ligne sur le site internet : www.smcna.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

La déchetterie est ouverte le lundi, mercredi de 13H30 à 18H (été) / 13h30 à 17H (hiver) et le samedi de 9H à 12H30 et de 13H30 à 18H (été) et de 13H30 à 17H (hiver)

Déchetterie de Treffieux - Les Brioules
44170 TREFFIEUX



Contact SMCNA

9 rue de l'église
44170 Nozay
02 40 79 51 48
accueil@smcna.fr

Marché de producteurs locaux

Un marché de producteurs à Treffieux !

Un petit groupe de producteurs de la commune de Treffieux vous propose de venir à leur rencontre et découvrir leurs produits à l'occasion d'un premier marché de producteurs le vendredi 6 mai. Vous pourrez y retrouver le pain et la pâtisserie de la ferme Obélias, les légumes du Champ du basilic, les œufs de la ferme Nan Kafou, la viande de porc de l'élevage des Vallées et le thé et fruits de la ferme Les Landes Vivantes.

Les créations de nos artisans d'arts locaux seront également présentes: vannerie (La source) et céramique (Atelier Gembu).

Lieu et horaires: Ferme Obélias La Védiais 44170 TREFFIEUX de 16h30 à 19h.

A l'occasion de cette première édition, quelques festivités seront proposées avec la troupe de théâtre d'improvisation "Les Z'Improbable" à 17h et 18h, de la musique et une buvette sur place.



Pour tout renseignement, contacter Eva (Le Champ du basilic) au 0649036634.

Marché de créateurs



L'association l'ACAT organise, le dimanche 22 mai de 10h00 à 18h00 place de la Mairie, la première édition du Marché de Créateurs de Treffieux.

C'est l'occasion de venir découvrir des créations originales et locales.

Buvette et petite restauration sur place.

Pour tout renseignement : acat44170@gmail.com

Vide Grenier

L'association Tref'Festif est de retour dans un cadre chaleureux et verdoyant, alors venez la rejoindre pour passer un moment convivial et Festif le dimanche 28 août, à partir de 8h, à l'étang de Gruellau pour son vide grenier.

Buvette et restauration sur place.

Renseignements et inscriptions par mail : treffestif@gmail.com

SMS au 06.30.45.45.65 ou 06.86.62.13.95



Un jour, une histoire.

Il y a 40 ans, en 1982, la commune de Treffieux a acquis le site de Gruellau. Nous vous présentons un rapide historique de ce site ainsi que les actions conduites depuis 1982.



Ses origines.

Si nous remontons au moyen-âge, les landes et les bois de Cavalan, des Fouilleaux, du bois d'Inde et de Gruellau se trouvaient sous la domination du Seigneur de la Fleuriais.

Les cartes anciennes et le cadastre napoléonien de 1810 nous font état d'une pièce d'eau de forme plutôt carrée, entourée de marécages.

C'est au début des années 30 que Louis Herbert, déjà propriétaire de la ferme du Haut-Rocher, achète cet ensemble d'une cinquantaine d'hectares. Afin d'agrandir son étang, il construisit une digue en béton dans la partie basse du côté nord-est. Ainsi, des prairies humides furent inondées et la partie couverte d'eau, de forme quasi circulaire, put atteindre 36 hectares de superficie. Sur le terrassement appuyant la digue, il fit construire une maison en bois, point de rencontre pour la pratique de la pêche et de la chasse aux canards. La partie en pierres fut construite plus tard, à la fin de la guerre. D'ailleurs la famille Herbert, fuyant les bombardements de Nantes, vint habiter à Gruellau.

L'achat par la commune

En 1982, Gruellau est une propriété privée interdite au public qui se trouve dans un état d'abandon. Le fils Herbert et sa mère, partis en Suisse en 1981, refusent de vendre à la commune, ils signent alors un compromis de vente avec un agent immobilier. Le conseil municipal, heureusement, fut vigilant et avec le concours de la DDE, en lien avec la Préfecture, oppose en moins de trois mois une ZAD (zone d'aménagement différé) qui donne le droit de préemption à la commune.

Pour compléter, il reste à acquérir 7 hectares de bois et de landes appartenant au docteur Evin, alors propriétaire du Bois d'Inde, ce qui fut fait.

Le montant total s'élevait à 850 000 francs, soit environ 130 000 euros aujourd'hui. Malgré des aides dépassant 40%, la part communale sur 15 ans reste lourde, d'autant que les intérêts s'élevaient à 13%.

Une gestion ouverte

Sur le mode de gestion, les avis sont très partagés. Un privé a un projet de discothèque au Haut-Rocher et des vues sur la gestion du site. Le conseil municipal élu en mars 1983 doit trancher. Majoritairement, il refuse le permis de construire de la discothèque et ouvre largement aux habitants volontaires la possibilité de participer dans une association composée d'élus et de bénévoles. L'association des Amis de Gruellau est ainsi créée début 1984.

L'élan des treffiolois

La plupart des habitants ne connaissent pas cet étang, d'ailleurs il est tellement entouré de broussailles qu'on ne peut le voir en passant sur les routes. Pour beaucoup, la première visite est une découverte et aussi une certaine fierté. Très vite les équipes s'organisent, chaque semaine et ceci durant plusieurs années, les unes au débroussaillage, d'autres à l'aménagement des aires de pique-nique et puis c'est la restauration de la maison afin de permettre aux familles, aux groupes de tout âge de la louer et ainsi de se rencontrer dans un cadre agréable.

Organiser des fêtes ensemble

L'association doit trouver, par ses activités, les moyens de financer les aménagements et de verser une location à la commune pour le remboursement de l'achat et ce n'était pas facile.

La pêche, par la vente des cartes, apporte une ressource, la location de la maison également et dès 1984, l'idée d'organiser une fête s'impose. Non seulement pour des raisons financières, mais surtout pour que Gruellau permette à ceux qui le veulent de se rassembler, de mener une action commune dans la joie.

Déjà en commun, avec une autre association, "L'écho buissonnier" de la région de Châteaubriant et son animateur Philtruc, nous organisons la fête au verger avec récolte et battage du blé noir, accompagné de la fabrication du cidre, comme dans le temps.

Ces pratiques anciennes, connues par une génération, mobilisent toute une population. C'est un succès en nombre de participants et en visiteurs (4 000 d'après les journaux). Sur la lancée, les Amis de Gruellau recommencent les années suivantes : fête des oiseaux, des potiers, des chevaux et des 500 ans d'histoire de la commune avec un défilé costumé de plus de 100 personnes et une évocation théâtrale "Si Treffieux m'était conté". Cette notoriété et l'esprit d'ouverture dégagé par les Amis de Gruellau attirent tout naturellement "Échanges et Solidarité" vers nous, pour organiser la fête annuelle de la Solidarité et ceci en 1989.

L'aménagement du site

Dès 1981-82, la commune a le projet d'assainir le village de la Mulnais, car le trop-plein de l'étang stagne à l'entrée de ce village. La propriété de Gruellau étant devenue communale, il paraît opportun de canaliser en profondeur, depuis l'étang jusqu'à la rivière, ce qui est réalisé en régie avec la DDE.

- L'aire naturelle de camping est aménagée avec les employés communaux accompagnés de nombreux bénévoles, c'est un pré marécageux acheté à la famille Allain. Des haies sont plantées et un drainage est réalisé.
- De la même façon, le garage de l'ancien propriétaire est transformé en bar et la commune récupère une licence 4.
- Les visiteurs sont frustrés, ils ne peuvent faire le tour de l'étang et découvrir ses différents aspects. Empierrer 3 km de sentier !... La commune n'a pas les moyens pour acheter tous ces m³ de pierres. Par l'intermédiaire du Crédit Agricole, elle s'inscrit dans une opération de la fondation des Pays de France et obtient un chèque de 100 000 F (environ 15 000 euros), pour un parcours de découverte et d'observation de la nature. C'est gagné, la pierre est donc achetée et comme d'habitude les équipes se mobilisent pour l'étendre. Il faut cependant de gros engins, le Génie d'Angers, en manœuvre dans le secteur, accepte de prêter, gratuitement, son concours. Le CAT de Châteaubriant équipe ensuite ce parcours, pour le grand plaisir des promeneurs.

- L'étang est peu profond et l'évaporation très active durant l'été. Les hivers de 1990-91-92 sont déficitaires en eau, si bien que l'étang s'assèche. Après avoir sauvé les poissons, il faut faire vite. Le conseil municipal, sur une proposition de la DDA, lance les travaux en août 1992. Ceux-ci consistent à creuser l'étang d'un mètre sur 6 ha. Ainsi 60 000 m³ sont déposés sur les côtés et sur les îles. Ces travaux ont pour but d'éviter d'autres assèchements complets et de donner des possibilités nouvelles au site, avec ses îles si appréciées, et pour les pêcheurs, des abords plus spacieux, en bordure d'une eau plus profonde. C'est la dépense la plus importante pour la commune depuis l'achat (400 000 F soit environ 60 000 euros). Qui peut le regretter, aujourd'hui ? Plus tard, les passerelles sont construites avec ES 44.
- Depuis quelques années, la commune entretient des contacts avec les responsables de l'ACEMFO qui installent le petit train à la fête de la Solidarité. Ils doivent quitter Rezé et c'est un souhait de la commune de les accueillir sur Gruellau, mais avec quels moyens ? Ils en manquent et nous aussi. C'est là que commence la grande aventure des trois hangars de Trélazé achetés 20 000 F (environ 3 000 euros) par la commune, ce n'est pas cher, mais quel travail !...

Aujourd'hui, le site de Gruellau c'est :

- . une aire naturelle de camping
- . une halle polyvalente de 700 m² permettant l'accueil de groupe
- . une zone de pêche aménagée
- . une buvette (ouverte les dimanches après-midi en période estivale)
- . un sentier pédestre/équestre/MTT de 2 km 700, agrémenté d'un parcours santé
 - . des aires de pique-nique
 - . une aire de jeux pour enfants
 - . des observatoires à oiseaux



État Civil

Du 1er décembre 2021 au 28 février 2022

Naissance

(enregistré sur accord des parents)
Léo-Paul ANGUILÉ, né à Treffieux le 7 décembre

Décès

Michel MARLIN, décédé le 21 février
Ancien conseiller municipal de 1995 à 2008

Permis de construire

autorisés du 1er décembre 2021 au 28 février 2022

- Création de courettes extérieures pour porcherie maternité et case infirmerie : GAEC DES VALLÉES au LD Les Vallées
- Rénovation de la construction en habitation et de l'annexe en lieu de stockage : CHAPEY Marion au LD Fresnay
- Construction d'une maison individuelle : COUCHOURON Perrine au 11 rue de l'Égalité
- Construction d'une maison individuelle : SAGET Gaylord au 2 allée des Semailles
- Construction d'une maison individuelle : SEGADAES DA SILVA Carline au 6 allée des Cueillettes
- Construction de deux maisons individuelles : FERRÉ Jonathan et BOURGEOIS Mélanie au 39 et 41 impasse des Jardins
- Construction d'une maison individuelle : AUGER Christophe et Stéphanie au 3 allée des Semailles
- Construction d'une maison individuelle : HOUSSAIS Mickaël et Stéphanie au 23 impasse des Jardins
- Construction d'une maison individuelle : FIRMIN-PLUQUET Marina au 2 allée des Cueillettes

Permis d'aménager au 3 février 2022

- Création de 5 terrains à bâtir pour construction à vocation artisanale : Communauté de Communes de Nozay au LD Chemin des Corlais



Le petit mot de kristell

Travaux rue des Rivières et rue de la Rabaillerie

Tout d'abord, où se situent ces rues dans TREFFIEUX ?

Située au Sud Ouest du bourg de TREFFIEUX, la rue des Rivières fait le lien entre le village des Bordeaux et le bourg, elle est bordée principalement d'habitations individuelles tandis que la rue de la Rabaillerie relie la route de Jans à la rue des Rivières et s'apparenterait plutôt à un chemin rural.



Pourquoi ce changement ?

Du fait d'un grand nombre de nouvelles constructions dans ce secteur de TREFFIEUX, la circulation y est de plus en plus dense et il faut penser à la sécurisation des piétons, eux aussi, de plus en plus nombreux se rendant dans les commerces, les écoles et l'arrêt de bus situés dans notre bourg.

En quoi consistent ces travaux ?

Après réflexion, les élus de la commune, avec l'aide du cabinet de géomètre AIR GEO en charge de la réalisation des travaux, ont pu arrêter le projet d'aménagement. Il a donc été décidé de réaliser, dans la rue des Rivières, une voie douce sécurisée allant jusqu'au bourg avec une circulation alternée des véhicules grâce à des places de stationnement à certains endroits et des espaces verts à d'autres. Dans un souci de simplicité et d'harmonie avec la rue du Soleil Levant, les matériaux suivants ont été sélectionnés : béton de chaux pour la voie douce, enrobé pour la route et potelets en bois avec lisse pour les barrières de sécurité délimitant la voie piétonne.

Dans la rue de la Rabaillerie, il ne sera question que de traiter le revêtement de finition de la voirie.

Lors de la réunion publique du 17 Décembre 2021, nous avons pu constater que ce projet faisait l'unanimité parmi les riverains.

Ces travaux d'aménagement c'est pour quand ?

Les appels d'offres seront lancés fin du 2ème trimestre 2022 pour un démarrage des travaux courant du 2ème semestre de cette année. Si toutefois aucun événement ne vienne perturber notre calendrier.

Dans le cadre de cet aménagement, le renforcement du réseau électrique, accompagné de la mise en oeuvre d'un transformateur, est programmé en ce début d'année.

Prochain sujet : Travaux d'aménagement place St Grégoire.

Depuis la réalisation du dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni deux fois : le 6 décembre et le 14 février. La commission information a choisi de publier quasi intégralement les comptes rendus des conseils. L'intégralité des comptes rendus est consultable sur le site internet de la commune.

Conseil municipal du 6 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : Mme Emilie SEGURA

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD, M. Yves SCHNEIDER, Mme Kristell LE DREFF, M. Valentin YVENAT, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Emilie SEGURA, M. Pierre-Yves FREDOUAIL, Philippe DANIEL.

Membres absents excusés : Mme Aurélie GENAY – pouvoir à M. Didier BRUHAY, Mme Johanna PAPIN.

Le compte-rendu de la séance du 8 novembre 2021, a été adopté à l'unanimité.

1 - FINANCES

1.1 - Budget Commune – Décision modificative n°2

En l'absence de Madame Aurélie GENAY, Adjointe aux Finances, Monsieur le maire rapporte les travaux de la Commission Finances qui s'est tenue le 15 novembre dernier.

Il précise que, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section de fonctionnement, il convient notamment de réajuster le montant de la Compensation versée à la Communauté de Communes :

- dépense attendue de 24 622,61 € pour un reste disponible de 21 815,52 €

En section d'investissement, il s'agit de neutraliser le dépassement de crédits au compte 20 (Frais d'études). En effet, les crédits ouverts au budget s'élèvent à 2 000 € ; des mandats ont été émis pour 2 570 € :

- CAUE-solde étude 2017 patrimoine bâti pour 1 550 €
- AIR GEO-relevé topographique 9 rue de la Libération pour 1 020 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
739211- Attribution compensation	2 810 €	20- Immo incorporelles	+ 570 €
022- Dépenses imprévues	- 2 810 €	2313- Constructions	- 570 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

1.2 - Délibération complémentaire Taxe Aménagement

Monsieur le maire rappelle la délibération du 8 novembre dernier par laquelle le Conseil Municipal a décidé de fixer un taux différencié applicable à compter du 1er janvier 2022 pour la taxe d'aménagement en fonction du zonage :

- Zones U et AU : 4,5%
- Hors zones U et AU : 3,5%

Le service « Contrôle de la Légimité » de la Préfecture a fait savoir qu'il convient de prendre une délibération complémentaire. En effet, le Décret n°2021-1452 du 4 novembre 2021, paru le 6 novembre, vient de préciser le contenu que devait avoir la délibération lorsque celle-ci fixait un taux de taxe d'aménagement spécifique à certains secteurs.

Selon ce décret, ces secteurs doivent être « définis par référence au plan cadastral à la date de la délibération les instituant ». Ils peuvent être délimités « par unité de découpage cadastral, c'est-à-dire par section cadastrale entière, ou par unité foncière cadastrale, c'est-à-dire par parcelle ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Le protocole sur l'aménagement du temps de travail

Monsieur le maire rappelle que la réglementation relative au temps de travail est fixée par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001. Elle s'applique à tous les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ; à l'exception des cadres d'emplois de l'enseignement artistique et des sapeurs-pompiers dotés de règles spécifiques en matière d'obligations de service.

L'organisation du temps de travail doit respecter les garanties minimales suivantes fixées par l'article 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000. La durée du travail effectif est fixée à 35 heures hebdomadaires. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures* sans considération d'heures supplémentaires, au travers de cycles et horaires de travail définis par l'organe délibérant après avis du comité technique.

*365 jours - 104 j de weekend - 8 j fériés en moyenne - 25 j de congés annuels = 228 jours
228 j x 7 heures = 1596 h ==> arrondis à 1600h + 7 h de journée de solidarité

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics d'être en conformité avec les 1607H de travail par an. Cette exigence a conduit la commune à mener une étude sur son temps de travail.

Ce travail a abouti à l'élaboration d'un règlement du temps de travail qui a pour objet de fixer les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents.

Ce document a été transmis au comité technique pour avis.

Ainsi, le maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le règlement relatif au temps de travail figurant en annexe de la présente délibération.

Ce document a été présenté à l'ensemble des agents de la collectivité le 25 octobre 2021.

Il sera largement distribué dans les services de la collectivité et diffusé auprès de tout nouvel arrivant, et des réunions d'information seront organisées dans les services afin de présenter le document.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.2 - Le compte épargne temps

Monsieur le maire rapporte que l'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Il est ouvert de droit et sur leur demande aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels de droit public, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet, sous réserve :

- qu'ils ne relèvent pas d'un régime d'obligations de service défini par leur statut particulier (cela concerne les professeurs et les assistants d'enseignement artistique)
- qu'ils soient employés de manière continue et aient accompli au moins une année de service.

Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne-temps ; s'ils en avaient déjà ouvert un auparavant, ils ne peuvent, durant le stage, ni utiliser leurs droits, ni en accumuler de nouveaux.

Les agents contractuels de droit privé ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne temps.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite.

Les nécessités de service ne pourront être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps.

Tout refus opposé à une demande de congés au titre du compte épargne-temps doit être motivé.

L'agent peut former un recours devant l'autorité dont il relève, qui statue après consultation de la commission administrative paritaire.

A l'issue d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou de solidarité familiale (accompagnement d'une personne en fin de vie), l'agent bénéficie de plein droit, sur sa demande, des droits à congés accumulés sur son CET.

Le compte épargne-temps peut être utilisé sans limitation de durée.

Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du compte épargne temps en cas notamment de mutation, de détachement, de disponibilité, d'accomplissement du service national ou d'activités dans la réserve opérationnelle ou la réserve sanitaire, de congé parental, de mise à disposition ou encore de mobilité auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique hospitalière.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - TRAVAUX

3.1 - Projet extension groupe scolaire « La Hulotte »

3.1.1 - Marché de travaux

Monsieur le maire explique que l'Agence d'architecture Louvel a présenté à la Commission d'Appel d'offres du 18 novembre dernier l'analyse des offres reçues dans le cadre du marché d'extension du groupe scolaire « La Hulotte ». Le montant total des offres s'établit à 437 453,59 € HT (516 770,11 € TTC), dépassant celui des crédits budgétaires alloués au marché.

Au regard de la situation financière de la collectivité qui ne peut souscrire d'emprunt, des subventions déjà attribuées, il s'avère impossible de financer ces travaux.

Monsieur le maire propose, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, de déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3.1.2 - Marché de maîtrise d'œuvre

La procédure de consultation pour les travaux d'extension du groupe scolaire « La Hulotte » ayant été déclarée sans suite, Monsieur explique qu'il y a lieu de résilier le marché de maîtrise d'œuvre signé le 5 juillet 2021, avec l'Agence d'architecture LOUVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3.2 - Assainissement : extension du réseau Impasse du Four

Dans le cadre de la consultation pour l'extension du réseau d'assainissement Impasse du Four, Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée.

Il propose de retenir l'entreprise moins-disante, à savoir SAUVAGER (Châteaubriant) pour un montant de 10 398,00 € HT (12 477,60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Communauté de Communes de Nozay : avenant à la convention de mutualisation

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mutualisation a été signée en 2016 entre la communauté de communes de Nozay et les communes du territoire.

Un premier avenant a été voté en septembre 2017 afin de compléter les modalités de fonctionnement et de refacturation de l'agent technique mutualisé entre les communes de Puceul, Treffieux et la Communauté de Communes de Nozay.

Un second avenant a été adopté en vue de compléter les modalités de fonctionnement et de refacturation du service « Accueil – Tâches administratives polyvalentes » en faveur de la commune de Treffieux à compter du 1er avril 2018.

Un troisième avenant a été adopté en mars 2021 afin de compléter les modalités de fonctionnement et de refacturation des services, pour y inclure le service informatique (une journée d'intervention par quinzaine en faveur de la commune de Nozay, à compter du 2 mars 2020) et le service communication (une demi-journée d'intervention par semaine en faveur de la commune d'Abbaretz, une journée d'intervention par quinzaine en faveur de la commune de Puceul et une journée d'intervention par quinzaine en faveur de la commune de La Grignonais, à compter du 4 février 2021).

Un quatrième avenant est proposé afin de compléter les modalités de fonctionnement et de refacturation, afin d'y inclure le service « Habitat et urbanisme » : agent « Chargé de Mission Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Petite Ville de Demain », ce service étant étendu à raison de trois jours par semaine en faveur de la commune de Nozay, depuis le 1er octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4.2 - SAUR : avenant à la convention d'assistance technique pour la surveillance et l'entretien des installations d'eaux usées

Monsieur le maire explique que la convention qui lie la commune et la SAUR pour la surveillance et l'entretien des installations d'eaux usées est arrivée à échéance le 30 juin 2021.

Comme le prévoit l'article 3 de la convention, elle est renouvelable une fois pour une période d'un an sur décision expresse de la collectivité.

Afin de poursuivre la convention existante, Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Conseil municipal du 14 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : M. Philippe DANIEL

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD, Mme Aurélie GENAY, M. Yves SCHNEIDER, Mme Kristell LE DREFF, M. Valentin YVENAT, M. Quentin FILLAUDEAU, M. Pierre-Yves FREDOUÉIL, Philippe DANIEL.

Membre absent excusé : Mme Emilie SEGURA – pouvoir à M. Yves SCHNEIDER

Membre absent : Mme Johanna PAPIN

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021, a été adopté à l'unanimité.

1 - ENFANCE - SCOLAIRE

1.1 - Logiciel Enfance – Portail Familles : attribution du marché

La Communauté de communes de Nozay ainsi que les communes d'Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré et Treffieux ont décidé de se regrouper pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un portail famille en vue d'améliorer l'efficacité économique de ces achats, et, éventuellement de rationaliser les coûts.

La Communauté de communes de Nozay a été désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Une convention de groupement de commandes qui définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, a été conclue.

Conformément au Code de la Commande Publique, une consultation a été lancée le 22 octobre 2021.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal d'annonces légales Ouest France 44, sur le site internet la Centrale des Marchés et sur le site internet du Profil Acheteur.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 novembre 2021 à 12h00. Six entreprises ont répondu dans le délai imparti.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté que le dossier d'un candidat était vide. Par conséquent, cinq offres ont été analysées en fonction des critères de jugement annoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

1 – Valeur technique (60%)

Logiciel métier : ergonomie, facilité d'utilisation, paramétrabilité (/15)

Portail famille : visuel, ergonomie, facilité d'utilisation, accès smartphone (/15)

Evolutivité de la solution (/15)

Assistance technique : délai d'intervention (/15)

2 – Prix (40%)

Les candidatures et les offres des cinq entreprises ont été déclarées conformes.

Après analyse des offres, auditions et négociations avec les trois candidats les mieux classés, il est proposé de retenir l'offre mieux-disante qui est celle de l'entreprise MUSHROOM SOFTWARE avec une note totale de 7,36/10 et pour un montant pour la commune de 10 235,00 € HT :

- offre de base : 8 210,00 € HT ;
- prestations supplémentaires : 1 575,00 € HT (restauration scolaire) et 450 € HT (récupération des données).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2 - TRAVAUX

2.1 - Lotissement

2.1.1 - Consultation finition des aménagements

Dans le cadre des travaux de finition des aménagements du quartier des Chaumains, Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée.

Trois entreprises ont remis une offre :

- MUSTIERE (Derval) : 97 295,30 € HT
- SANSOUCY (Saffré) : 96 383,90 € HT
- SAUVAGER (Châteaubriant) : 90 550,50 € HT

Monsieur le maire précise que les travaux seront réalisés en 2 tranches ; les enrobés ne seront effectués qu'après les constructions des maisons.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.1.1 - Nom des rues

Pour faire suite à la division foncière du quartier des Chaumains, Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de nommer les deux voies créées :

- L'impasse 1 (première à droite)
- L'impasse 2 (deuxième à droite)

A noter que par délibération du 7 décembre 2007, le conseil municipal a nommé la voie principale « Allée des Semailles ».

Après débat, il est proposé « allée des Cueillettes » et « allée des Battages ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.2 - Zone d'activités de la Chataigneraie : nom de la voie

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'activités de la Châtaigneraie, Monsieur le maire demande au conseil municipal de nommer la voie qui dessert les lots.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.3 - Rue de l'égalité : extension réseaux

Pour faire suite au dépôt de deux permis de construire rue de l'Égalité, la commune doit procéder à l'extension des réseaux (électrique et téléphonique). Un devis a été demandé en ce sens au SYDELA qui s'établit comme suit :

	Coût travaux HT estimé	Participation Commune HT
Réalisation d'un réseau électrique basse tension pour une desserte en électricité	4 000,89 €	2 312,44 €
Réalisation d'un génie civil de télécommunications pour une desserte I.C.E.	3 451,75 €	2 286,39 €

Le montant de la participation sera ajusté suivant la facturation réelle des travaux et les éventuelles taxes supplémentaires appliquées.

Monsieur le maire précise que, dans le cadre du PLU, tout terrain constructible doit être desservi par le réseau d'électricité (travaux à charge de la collectivité). Cependant, en ce qui concerne le réseau de télécommunication, la collectivité peut solliciter la partition du pétitionnaire.

Monsieur le maire propose de demander au pétitionnaire, demandeur de la Déclaration préalable valant détachement des lots à bâtir, le remboursement de la participation Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.4 - Assainissement : modalité financement travaux

Monsieur le maire explique qu'avant tous travaux sur le domaine public, le propriétaire doit adresser en mairie une demande de raccordement au réseau d'assainissement. Actuellement, la réalisation des travaux est à la charge des pétitionnaires. Ces travaux sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics sans que la commune ne puisse en vérifier la conformité.

Aussi, Monsieur le maire propose une nouvelle procédure pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement :
- après instruction d'une demande, la commune fait réaliser les travaux par l'entreprise qu'elle aura retenue et en assure le suivi;
- après réalisation des travaux, la mairie sollicite la participation financière du propriétaire selon le calcul suivant :

Coût d'un branchement forfait longueur maximale 5 mètres linéaires)	
Sciage (10 x 15)	150 €
Fouille (5 x 100)	500 €
PVC Ø5 x 30	150 €
Culotte	80 €
Remblaiement	500 €

Tabouret	350 €	
Enrobé (4 m ² x 80)	320 €	
TOTAL	2 000 € HT	2 400 € TTC

Mètre linéaire supplémentaire	316,67 € HT	380 € TTC
--------------------------------------	--------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.5 - Modulaire école

Monsieur le maire rappelle la délibération du 6 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal a déclaré sans suite la procédure de consultation pour les travaux d'extension du groupe scolaire « La Hulotte » pour crédits budgétaires insuffisants.

Le conseil municipal a alors convenu de trouver une solution alternative et moins onéreuse pour l'accueil des enfants.

Des devis ont été demandés.

- SOLFAB - Bâtiments modulaires 63,56 m² : 74 750,00 € HT
- BR MODULAIRE - Ensemble modulaire 59 m² : 52 825,00 € HT
- LA YOURTE - Yourte 68 m² (+ 49 pers) : 49 100,73 € HT
- ALGECO - Location 24 mois 54 m² : 20 160,53 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.6 - Salle municipale

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du Premier réinventer rural, l'équipe lauréate (M. Bertrand ROBERT - architecte, M. Jean CHEVALIER - architecte paysagiste et Mme Bénédicte ROBIN - association 1 Famille - 1 toit) a proposé à la commune de réhabiliter une partie de l'ancien corps de ferme en salle municipale de 73 m².

Par délibération du 17 juin 2021, le conseil municipal a confirmé s'engager dans ce projet.

Au regard de la situation financière de la collectivité qui ne peut souscrire d'emprunt et de la recherche des subventions en cours (dont 1 refus notifié), Monsieur le maire explique qu'il va s'avérer difficile de financer les travaux de la salle et du square.

Monsieur le maire a rencontré l'équipe qui est prête à modifier son projet pour réaliser 1 logement supplémentaire en lieu et place de la salle, et prendre à sa charge une partie de l'aménagement du square.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - RESSOURCES HUMAINES

3.1 - Création d'un comité social territorial

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie les instances du dialogue social, et plus particulièrement le Comité Technique (CT) et le Comité d'hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), appelés à fusionner pour devenir une instance unique dénommée le Comité Social Territorial (CST).

Monsieur le maire précise que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'après de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une communauté de communes, de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes à cette communauté, de créer un Comité Social Territorial compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

La Communauté de Communes dispose déjà de ses propres instances.

Monsieur le maire explique que le sujet a été évoqué en Bureau communautaire le 20 janvier. Il n'y a pas eu de position clairement définie. Au-delà du principe d'une fusion, de nombreuses questions pratico-pratiques se posent. Seul, Monsieur le Maire d'Abbaretz a indiqué qu'il n'était pas favorable à la mise en œuvre de cette disposition.

Monsieur le maire souhaite connaître la position du Conseil Municipal à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, se dit favorable à cette proposition.

3.2 - Garantie Prévoyance : participation de la collectivité

Depuis 2012, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique propose une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire. Le Conseil Municipal a décidé en 2018 de contribuer à hauteur de 13,00 € bruts par agent pour un temps complet.

La collectivité a été informée par le gestionnaire d'une augmentation de 18% de la cotisation pour les agents. La question d'une éventuelle revalorisation de la participation de la commune se pose.

Monsieur le maire propose, dans un souci d'harmonisation au niveau intercommunal, une augmentation de la participation de 13,00 € à 15,00 € bruts mensuels pour un temps plein.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3.3 - Médecine préventive : avenant 2 à la convention

Monsieur le maire indique que la surveillance médicale des agents est assurée par le service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique. La convention est arrivée à expiration au 31 décembre 2021.

Le centre de gestion propose un avenant à ladite convention afin de la proroger d'une année et de préciser le rôle de l'infirmier en santé au travail.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - ADMINISTRATION GENERALE

4.1 - Loire-Atlantique Développement : augmentation du capital social

Monsieur le maire expose que l'aide au développement des projets des territoires est notamment portée par la mobilisation coordonnée des structures du "partenariat Loire-Atlantique", Loire-Atlantique Développement (LAD-SELA, LAD-SPL et CAUE 44), l'Agence foncière départementale et Habitat 44.

Loire-Atlantique développement propose des actions notamment dans les champs de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en particulier dans le domaine du renouvellement urbain, du conseil d'opportunité sur l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement, ce qui constitue une première réponse à la demande des collectivités. Loire-Atlantique développement place au cœur de son projet stratégique "Être l'agence des transitions à horizon 2030", l'accompagnement opérationnel de projet vertueux, sobres en consommation foncière et contribuant à la réalisation d'équipements respectant les objectifs de réduction de l'empreinte carbone.

Afin de donner les moyens à LAD-SPL d'accompagner au mieux les territoires dans leur transition vers un modèle d'aménagement durable plus sobre en foncier, l'assemblée départementale, lors de sa session relative au vote du budget primitif 2021 des 8 au 10 février 2021, s'est prononcée favorablement à une augmentation de son capital social de 2 000 000 €, assurée intégralement par le Département de Loire-Atlantique, actionnaire majoritaire.

Cette augmentation de capital de LAD-SPL se traduira par l'émission de 20 000 actions nouvelles valorisées à la valeur nominale de 100 € chacune, portant le capital social à 2 600 000 €. Dans la mesure où seul le Département participe à cette augmentation de capital, le Département détiendrait environ 86,90 % du capital.

A ce titre, il importe que la commune renonce à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Soucieux de conforter Loire-Atlantique développement, comme l'agence d'ingénierie publique au service de toutes les collectivités locales du département, la gouvernance des instances de LAD-SPL reste inchangée avec 18 administrateurs dont :

- 7 administrateurs au titre du Département de Loire-Atlantique
- 1 administrateur de la Région des Pays de la Loire,
- 6 administrateurs au titre du collège des EPCI avec représentant direct au Conseil d'Administration (Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique, Communauté de Communes Erdre et Gesvres, Redon Agglomération, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis),
- 3 administrateurs représentants communs de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de LAD-SPL au titre des 11 autres EPCI du département sans représentant direct au Conseil d'Administration,
- 1 administrateur représentant commun de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de LAD-SPL au titre du collège des communes et groupements de communes, actionnaires de LAD-SPL,

Il appartient désormais à la commune, actionnaire de LAD-SPL, de se prononcer sur cette augmentation du capital de Loire-Atlantique développement-SPL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix POUR et 2 ABSTENTION, adopte cette proposition.

4.2 - Programme ACTEE SEQUOIA : convention gestion des demandes de financement

Monsieur le maire explique que le Programme CEE ACTEE 2, porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Par délibérations n°094-2021 en date du 26 juin 2021, et n°128-2021 en date du 27 octobre 2021, la Communauté de communes a décidé de conventionner avec le Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) dans le cadre du programme CEE ACTEE et de signer avec le SYDELA et sept autres EPCI une convention constitutive d'un groupement.

La convention de groupement définit les modalités de demandes de financement et de remboursement de frais liées à la mise en œuvre du programme « ACTEE SEQUOIA » entre le bénéficiaire et le bénéficiaire final, c'est-à-dire entre la CCN et chaque commune participante.

Les demandes de financement et de remboursement, objet de la convention, pourront s'effectuer uniquement dans le cadre de la réalisation d'audits et/ou de travaux commandés par le biais dudit marché public lancé et exécuté dans le cadre du groupement précité en préambule, dont le SYDELA est coordonnateur.

Dans le cadre de ces conventions, la CCN s'engage à piloter et coordonner la démarche SYDEFI (démarche collective de programmation pluriannuelle de la rénovation énergétique de patrimoine public), en lien avec le SYDELA, être l'interlocuteur privilégié du SYDELA pour l'exécution financière du programme, réceptionner et transmettre au SYDELA les demandes de réalisation d'audits / de travaux dans le cadre du programme, effectuées par les bénéficiaires, pour commande et exécution par les services du SYDELA.

En contrepartie les communes s'engagent à :

- fournir à l'EPCI, l'ensemble des justificatifs réputés sincères, exigés par la FNCCR pour l'octroi des subventions, dans le respect du calendrier établi,
- désigner deux référents (un représentant des élus au conseil communautaire et un représentant des services techniques de la collectivité) qui piloteront la démarche pour le compte de leur commune et participeront activement aux différentes étapes du programme,
- fournir à l'EPCI, pour transmission au SYDELA (coordonnateur du groupement), tout élément nécessaire à la réalisation des missions en temps voulu (notamment les factures énergétiques, les caractéristiques techniques des sites, les plans, le planning d'entretien ...), et rendre accessible les bâtiments étudiés aux représentants du SYDELA et/ou aux prestataires qu'il aura mandatés pour assurer les investigations,
- se rendre disponible pour les différentes réunions et ateliers nécessaires à la bonne réalisation de l'objet du partenariat (réunion de lancement, visites éventuelles des sites, ateliers de priorisation et de plan d'action...),
- inscrire le montant de ou des opérations qui le concerne dans le budget de la collectivité concernée,
- rembourser l'EPCI du reste à charge, après déduction des subventions perçues, des prestations réalisées pour le compte de la Commune dans le cadre dudit programme.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5 - INFORMATIONS DIVERSES

- Fleurissement

Madame Chantal CHASLES explique que, dans le cadre du fleurissement de la commune, l'agent responsable des espaces verts a sollicité des devis pour changer les jardinières devant la mairie et remplacer celles installées sur le pont.

Le devis le moins-disant (KABELIS SAS – 29 PLOUIGNEAU) pour 3 pots devant la mairie et 10 balconnières s'élève à 2 328,24 € TTC.

Après discussion, le coloris choisi pour les pots devant la mairie sera le « bleu canard ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

- BMX

Monsieur le maire fait un point sur ce dossier. Au regard du PLU de la commune de NOZAY, l'association BMX ne peut pas étendre ses activités sur le site actuel. Les élus de la Communauté de Communes ont statué pour un déplacement sur TREFFIEUX en réaménagement l'actuel terrain de foot.

Monsieur le maire soumet cette possibilité au conseil municipal, étant précisé que cet équipement est peu utilisé (7 à 8 matchs par an) pour un coût d'entretien élevé.

Monsieur Pierre-Yves FREDOUEIL se dit opposé à la pratique du BMX sur le terrain de foot et ne veut pas être associé à la décision de suppression dudit terrain. Il regrette d'ailleurs que ce lieu ne soit pas en libre accès pour les jeunes comme cela peut se faire dans d'autres communes.

Monsieur Valentin YVENAT s'abstient et s'interroge sur l'utilisation qui pourrait en être faite si le BMX ne venait pas...

A l'issue des débats, Monsieur le maire indique qu'il confirmera donc à l'association la possibilité de transfert de leur activité sur TREFFIEUX lors de la prochaine rencontre.

L'équipe municipale a souhaité vous présenter un état des lieux de la situation financière de la commune, ainsi que des projets à venir. En effet, dans un contexte financier tendu, il nous a paru nécessaire d'appliquer une certaine rigueur budgétaire et de vous en justifier les raisons.

Etat financier de la commune

Un endettement par habitant nettement au-dessus de la moyenne départementale

La dette par habitant est le montant de la dette de la commune, issue de ses emprunts et déficits, divisée par le nombre d'habitants. Elle permet de jauger de la santé financière de la commune et notamment de sa capacité à réaliser des emprunts pour financer ses projets. Plus la dette par habitant est faible ou proche de la moyenne départementale des autres communes de même taille, plus la situation financière de la commune est saine et donc sa capacité d'emprunt élevée.

De quoi se compose la dette de la commune ?

- Du nombre des emprunts en cours actuellement
- Des montants d'emprunt restant à rembourser
- Du déficit budgétaire éventuellement. Pour Treffieux, le quartier des Chaumains a généré un déficit cumulé de plus de 295 000€.

En 2022, la dette par habitant de Treffieux s'élève à 1 117,41€, pour une moyenne départementale de 496,37€.

Tableau des emprunts en cours :

OPERATION	Prêt bancaire consenti en	Fin Remboursement emprunt	Montant restant dû à ce jour	Dette par habitant en 2022
FOURNIL BOULANGERIE	2014	2030	154 658,38	164,36
MAISON DES SERVICES	2014	2022	10 374,92	11,03
SITE DES BRIEULLES *	2014	2027	50 673,86	53,85
MAIRIE	2015	2030	128 823,61	136,90
GROUPE SCOLAIRE	2017	2037	399 712,00	424,77
LOTISSEMENT LES CHAUMAINS	2007	2028	301 573,31	320,48

* Site des Brieulles : Achat du terrain en vue de la vente et de la mise en exploitation par le SMCNA (site d'enfouissement et déchetterie).

Un endettement renforcé par le déficit issu du lotissement des Chaumains

L'emprunt contracté en 2007 visait à financer l'achat du terrain et l'aménagement des réseaux et de la voirie du lotissement. Aujourd'hui, la commune est déficitaire sur ce lotissement à hauteur de 295 800€, du fait :

- d'une difficulté à vendre les lots prévus depuis 2007
- de travaux non prévus à l'origine sur l'ensemble du lotissement
- de la viabilisation partielle et de l'aménagement de la partie Nord

Quelques solutions se dessinent néanmoins qui nous permettent d'aborder plus sereinement les années à venir sur ce dossier :

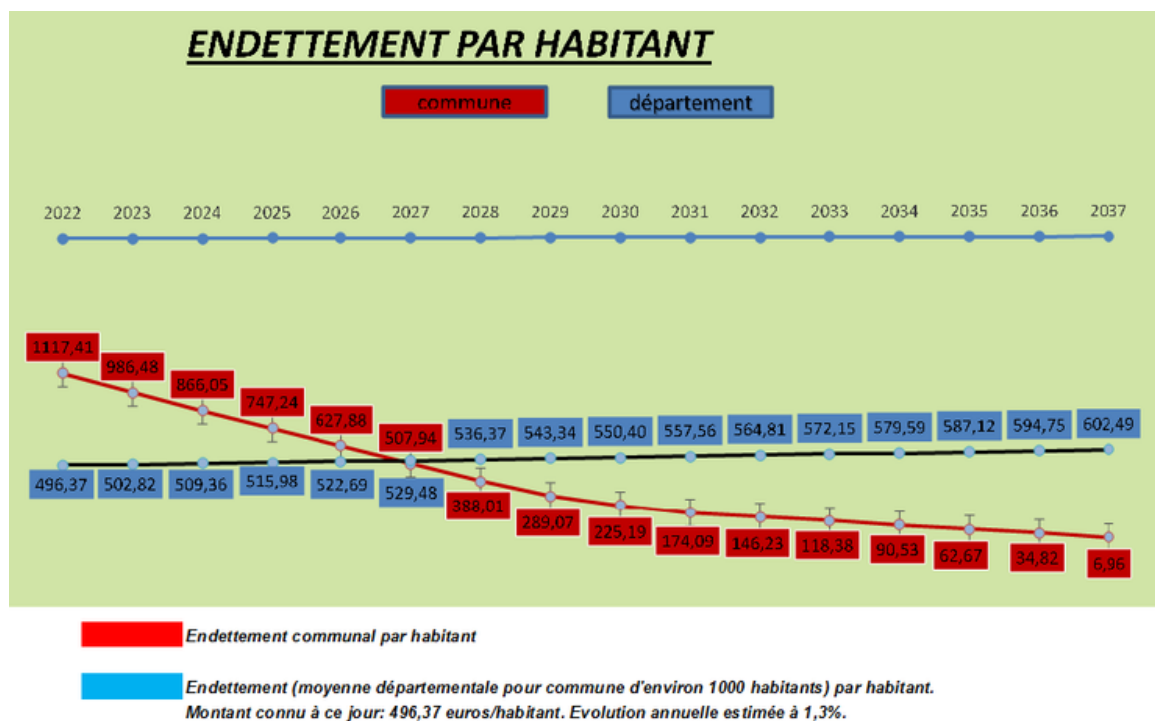
- une provision financière a été constituée depuis 2014 afin de résorber le déficit issu de ce lotissement. Ainsi de 2014 à 2019, 107 500€ ont été provisionnés, et depuis 2020, l'équipe municipale a poursuivi cet effort à hauteur de 65 000€. Avec, à l'heure actuelle, une provision s'élevant à 172 500€, le déficit réel restant à couvrir s'élève à 123 300€
- en 2020 restaient 3 lots en vente sur les 12 de la partie Sud. La partie Nord a été ouverte à la vente fin octobre 2021 pour 17 lots supplémentaires. Au 1er janvier 2022, les 30 lots composant l'ensemble du lotissement sont réservés ou achetés.
- les derniers travaux nécessaires, notamment de voirie, sont budgétisés.
- la recette attendue par la vente des 17 lots de la partie Nord s'élève à 360 700€.

Nous serons donc en mesure de revenir sur ce déficit d'ici les 2 prochaines années.

Mais un endettement qui devrait progressivement baisser d'ici 2030

Avec la clôture progressive des différents emprunts en cours et le remboursement programmé du déficit issu du lotissement des Chaumains, la dette par habitant de la commune devrait se résorber progressivement, à fonctionnement constant des services.

Tableau de la projection de la dette par habitant de Treffieux :



Il faudra atteindre l'année 2027 pour revenir à une situation financière plus acceptable, cependant les charges de fonctionnement de la commune sont à un niveau élevé depuis 2017 et ne pourront pas être réduites.

Il nous faudra également prendre en compte la fermeture programmée du centre des Briuelles fin 2025, ce qui représentera une perte de recettes d'environ 100 000€ annuellement. Cette absence de recettes portera la capacité d'autofinancement actuelle de la commune (capacité à financer sans emprunt les projets sur la commune) de 170 000€ à 70 000€ annuels en 2026.

Conscients de la nécessaire austérité qui s'impose à nous du fait de la situation actuelle mais aussi de la situation qui se profile à l'horizon 2026, nous faisons dès à présent le choix d'une politique d'économie et de prudence budgétaire. Cela nous amène notamment à revenir sur les projets d'investissements prévus pour la commune, et à en différer les plus coûteux, notamment l'extension de l'école et la réhabilitation de la salle communale, pour lesquels des solutions alternatives sont réfléchies.

Enfin, pour remédier partiellement à cet état de fait, la municipalité, jusqu'en 2025, constituera une provision annuelle de 27 000€.

Les projets à venir sur notre territoire

- Groupe Scolaire « La Hulotte »

Suite à l'abandon de l'extension de l'école publique en fin d'année dernière, la municipalité, pour palier au nombre croissant d'élèves et à la suppression provisoire de l'espace dédié à la bibliothèque qui aujourd'hui fait état de 4ème classe, a pris la décision d'installer une yourte pour la rentrée scolaire 2022-2023. Cet équipement d'une superficie de 68 m² qui répond aux normes de sécurité et dispose d'une isolation thermique conforme à la réglementation en vigueur (photo) sera implanté au Nord-Est du complexe actuel dans la cour (partie enherbée).

L'équipe enseignante et les enfants ont manifesté leur enthousiasme et pourront profiter de cette nouvelle infrastructure dès la rentrée prochaine.

Coût estimatif des travaux : 65 000€

A charge Commune : 65 000€ (autofinancement).

- Rues des Rivières et de la Rabaillerie

Le projet vous est présenté en détail dans l'article « le petit mot de Kristell » de ce même bulletin

Coût estimatif des travaux : 130 000 euros.

Subventions diverses : 97 500€

A charge Commune : 32 500€ (autofinancement).



Photo d'une yourte

- Aménagement de l'actuelle place Saint-Grégoire

Pour mener à bien ce programme avec le partenariat du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), organisme d'intérêt public, la municipalité sera accompagnée d'un Architecte-Urbaniste dont le recrutement est envisagé sur le 2ème trimestre 2022.

L'élaboration des plans et du dossier de consultation des entreprises sera achevée pour la fin de l'année 2022. Le démarrage des travaux est planifié au début de l'année 2023.

Coût estimatif des travaux : 270 000€

Subventions diverses : 202 250€

A charge Commune : 67 750€ (autofinancement).

- Création d'un Village Seniors

Dans le cadre du Premier Réinventer Rural, porté conjointement par la Communauté de Communes de Nozay et la commune, accompagnées de l'Association « Une Famille Un Toit », ce projet prévoit l'aménagement de 2 logements locatifs sociaux dans l'ancienne Poste et de 4 logements locatifs sociaux dans l'ancien corps de ferme attenant, destinés plus particulièrement aux seniors de notre territoire.

Cet ensemble sera doté dans sa partie centrale en extérieur, d'un square ouvert au public. Une liaison douce parcourra ce square pour relier la Rue de la Vieille Cure à la Rue de la Libération avec une sécurisation pour la traversée de cette dernière.

L'association « Une Famille Un Toit » est chargée de la mission de maîtrise d'œuvre, du financement pratiquement total de l'opération et gèrera la location de ces logements pour une durée de 20 ans sous forme d'un bail emphytéotique. Au terme de ce dernier, la commune récupèrera ce bien dans l'état.

Le projet initial comportait également la réalisation d'une seconde salle municipale (à la charge de la commune), afin de moderniser les équipements disponibles sur Treffieux et désengorger la Salle du Temps Libre. Cependant la nécessaire rigueur budgétaire qui s'impose nous a conduit à annuler cette partie du projet qui ne pouvait s'envisager en autofinancement.

Coût estimatif des travaux (logements + square en partie) à la charge de « Une Famille Un Toit » : 1 012 600€

A charge Commune (achat des bâtiments, square en partie et divers) : 40 000€ après déduction de la subvention de la CCN à hauteur de 50 000€ (autofinancement).

- Construction de logements locatifs (Rue de la Libération)

En 2019, la Commune s'est engagée à la cession de parcelles pour une superficie d'environ 1 580 m² au profit du bailleur AH (Atlantique Habitations) qui s'était engagé à la construction de 4 logements locatifs sociaux. Outre les difficultés rencontrées auprès des services de l'Etat pour l'acquisition d'une parcelle faisant partie de la présente cession, il nous faudra modifier dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) le zonage. En effet, le PLU actuel (Plan Local d'Urbanisme) approuvé en 2019 n'a pas tenu compte de ce projet, une partie du terrain cédé (environ 2/5ème de la superficie globale) se situe en zone non constructible. Malgré ces contretemps, l'architecte désigné par AH travaille sur le dossier pour une éventuelle réalisation en deux tranches (étude de réalisation en cours).

- Zone Artisanale de Proximité

Porté par la Communauté de Communes de Nozay (CCN), ce projet a reçu un avis favorable du permis d'aménager le 2 février 2022. La consultation des entreprises et des différents partenaires (SYDELA, ATLANTI'C EAU) est en cours. Les travaux d'aménagement de cette zone sont prévus courant 2022, pour une livraison programmée fin de cette même année.

Les porteurs de projet peuvent déjà se rapprocher auprès du service Développement Economique de la Communauté de Communes de Nozay (Mme MOYON Véronique) pour tout renseignement.

Coût estimatif des travaux : 225 000€

Financement : à charge de la CCN.

L'équipe municipale a choisi, en portant ces différents projets, une ligne budgétaire prudente. Il nous a paru important de nous assurer au préalable que tous ces projets pourraient être menés sur les finances propres de la commune (autofinancement) afin de ne pas aggraver la situation actuelle par un emprunt supplémentaire. Nous travaillons cependant avec le souci constant d'améliorer le cadre de vie sur la commune, tout en veillant à son avenir financier.

Gruellau: Chantiers bénévoles

Les amis de Gruellau se réunissent tous les premiers samedis du mois à Gruellau entre 9h et 12h pour réaliser des travaux sur le site.

Au cours des derniers mois, nous avons rénové le chalet du camping, fait du tri dans la maison du pêcheur, démonté le portique, refait le plancher de la maison du Bénin... mais il reste encore à faire !

Nous prévoyons des chantiers tels que :

- installation du nouveau portique,
- installation de bancs en bois,
- montage de toilettes sèches pour personnes à mobilité réduite,
- préparation de la buvette pour la saison...

Il est également possible de faire une promenade de nettoyage autour de l'étang (l'association possède 2 pinces).

Ces matinées de travaux se déroulent dans une ambiance conviviale et de partage, et se terminent par un pot de l'amitié.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter par mail gruellau@gmail.com ou nous rejoindre directement à Gruellau le premier samedi du mois à partir de 9h.



Travaux à la maison du bénin

Les amis de Gruellau
gruellau@gmail.com

Infos pratiques

Mot de l'école privée Notre-Dame du Sacré Cœur :

Notre benne à papiers située sur le parking devant notre école est de nouveau ouverte, venez déposer vos journaux, papiers, livres...

Dimanche 15 mai 2022. Journée "structures gonflables" organisée par la commission des parents d'élèves de l'école Notre Dame au stade de foot de Treffieux de 10h à 18h. Entrée 5 euros par participant (accompagnateur gratuit). Restauration et buvette sur place.

Samedi 18 juin 2022. Kermesse école Notre Dame à la halle de Gruellau.





Rentrée 2022

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

Les inscriptions pour l'année 2022-2023 seront ouvertes du 8 juin au 19 juillet.

Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié (*affectation tardive, déménagement, changement de situation familiale, force majeure*).

Inscription, horaires, tarifs, contacts ...
Rendez-vous sur aleop.paysdelaloire.fr

Inscription pour la création d'un nouvel arrêt avant le 30 juin. Si arrêt ayant déjà existé, il sera remis en service.



AVIS DE RECHERCHE, le centre de secours de Treffieux /St Vincent recherche de nouveaux Sapeurs-Pompiers.

Le centre de secours a réalisé 185 interventions l'an passé, il est actuellement constitué de 28 hommes et femmes prêts à vous venir en aide 24h/24.

Aujourd'hui, nous sommes toujours à la recherche de volontaires pour venir étoffer nos rangs.

Pas de besoin d'être un super héros ou héroïne, il suffit juste d'être motivé(e), âgé(e) de 18 à 55 ans et habiter à moins de 7kms du centre de secours.

L'aventure vous intéresse mais vous craignez que le volontariat soit incompatible avec votre vie professionnelle ou familiale. Détrompez-vous, nous sommes de différents corps de métier avec des horaires différents et des solutions de partenariat avec de nombreuses entreprises existent ou peuvent se mettre en place pour les formations, les interventions.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre lors de nos manœuvres le dimanche matin ou à demander des informations au 06 07 12 84 22.

La prise de renseignements n'engage à rien, nous serons ravis de vous rencontrer.



Le chef de centre et son équipe
Lieutenant Morgan Julienne

POUR UNE MISSION CET ETE
du 4 juillet au 2 septembre 2022

Fiche de candidature à retirer

en mairie de Treffieux ou en ligne sur www.treffieux.fr

et dépôt au plus tard le 31 mai 2022

15€ PAR 1/2 JOURNÉE

OPÉRATION CHANTIER CITOYEN

ARGENT DE POCHE

Tu as entre 16 et 17 ans ?
Participe à la vie locale et gagne de l'argent de poche pendant tes vacances

www.cc-nozay.fr
02 40 79 30 04

Communauté de Communes de Nozay
Abbaretz - La Grigonnais - Nozay - Puceul
Saffré - Treffieux - Vay

NOUVELLE SAISON : FÉVRIER / JUILLET 2022

Paniers Solidaires

« De mémoire de potagers, on n'a pas le souvenir de légumes aussi solidaires ! »

100 % BIO 100 % LOCAL 100 % SOLIDAIRE

Les jeudis, toutes les semaines ou tous les 15 jours, un panier de légumes entre 1,80 € et 14 € selon vos revenus, pendant 6 mois.

lamano

Inscription
lesfourmissolidaires@csc-lamano.fr
02.40.79.44.90

Centre Socio-culturel Intercommunal
12 allée du Saphire - 44170 NOZAY
02 40 79 30 04 - actions@csc-lamano.fr
csc-lamano.fr - @lamanozay

ABBARETZ - LA GRIGONNAIS - NOZAY - PUCEUL - SAFFRÉ - TREFFIEUX - VAY



L'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTE

RECRUTE DANS LE 44

DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL THERAPEUTIQUE

REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE
DE PROFESSIONNELS

METTRE A DOMICILE

- Accueillir et accompagner une personne au quotidien selon différentes modalités
- Contribuer à une démarche de soins coordonnée avec l'équipe médico-soignante, joignable 24h/24
- Participer à des formations professionnelles.

ETHIQUE ET COMPETENCES

- Être à l'écoute, disponible
- Contribuer à l'épanouissement de la personne
- S'inscrire dans un travail d'équipe

ACCUEIL D'ADULTES

Le métier de famille d'accueil est une aide précieuse à l'autonomie des personnes.
Régulé, sécurisé, familial.

CONTACTS

Rhédez pas à vous informer :

Mme Accueil Familial Thérapeutique pour Adultes (AFTA)
Forum d'Orvault - 26, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT

Adresse des cahiers : 02 40 48 29 13
Assistante sociale : 02 40 48 29 27
af.tantes@chepeylan.fr

En savoir plus
Renseignez votre fiche de poste sur le site internet d'EPSYLAN, rubrique "Offre de soins" > Accueil familial thérapeutique > www.ch-peyelan.fr



Établissement Psychiatrique de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN)
BP 29 - 44130 Blain - T. 02 40 52 51 51 - www.ch-peyelan.fr



Syndicat
CHÈRE DON ISAC

PROGRAMME DE PLANTATIONS LIGER BOCAGE AGROFORESTERIE

LES HAIES : SOURCES D'ATTRACTIVITE POUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du plan de relance « plantons des haies », l'Europe et l'Etat s'unissent pour financer la plantation de haies et d'arbres agroforestiers via le programme Liger Bocage & agroforesterie.

Le Syndicat Chère Don Isac et ses collectivités membres s'engagent dans ce projet pour compléter son programme de plantations bocagères existant. L'objectif est de massifier la plantation sur son territoire afin de préserver la ressource en eau (meilleure qualité de l'eau, lutte contre les inondations). A travers ce dispositif décliné à l'échelle régionale, le syndicat a pour objectif de replanter 54 kilomètres de haies. Le programme Liger Bocage recherche la multi-performance des arbres et des haies. Que ce soit une haie plantée pour limiter les transferts par ruissellement, pour le bien-être animal, ou pour embellir un chemin d'exploitation, au final l'arbre jouera un rôle dans le territoire pour réduire le risque d'inondation et améliorer la qualité de l'eau.

Les haies bocagères (simples, multiples et sur talus) sont désormais subventionnées jusqu'à 100% et pour les alignements d'arbres intra-parcellaires (agroforesterie), cette subvention va jusqu'à 80%. Les agriculteurs intéressés peuvent concevoir leur projet de plantation, le choix des essences jusqu'à la mise en œuvre avec l'appui du Syndicat Chère Don Isac.

Attention : les dossiers de subventions doivent être déposés avant le 1^{er} oct. 2022 sur des plantations à l'hiver 2022/2023 ou 2023/2024.

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez planter une haie bocagère ou vous avez un projet en agroforesterie ?

Contactez l'animateur Bocage et Agroforesterie, Guillaume DEMANGE au 07 61 18 71 27 ou via plantations@cheredonisac.fr

Suggestions de photographies (© Syndicat Chère Don Isac)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 FÉVRIER 2022

Eau potable : atlantic'eau a attribué le marché pour la réhabilitation de l'unité de traitement de Nort-sur-Erdre

La filière de traitement de l'usine de production d'eau potable du Plessis-Pas-Brunet doit être réhabilitée, en raison de la présence d'ESA-métolachlore, métabolite issu de la dégradation d'un pesticide, avec des valeurs supérieures à la limite de qualité réglementaire établie à 0,1 µg/litre.

Les travaux visent à satisfaire aux exigences réglementaires et à délivrer une qualité d'eau optimale : une nouvelle filière va être mise en place avec un traitement des pesticides par charbon actif micro-grain. La réhabilitation de l'usine de Nort-sur-Erdre comprend également une augmentation du stockage et du pompage de reprise ainsi qu'un renforcement de la sécurisation électrique et de la sûreté sur ce site.

A l'issue d'une consultation, atlantic'eau, service public de l'eau potable en Loire-Atlantique, a attribué le marché au groupement OTV / CNR / Eiffage Energie / Atelier RVL pour un montant de 6 077 000 € HT. L'investissement est porté par atlantic'eau, avec un soutien de France Relance à hauteur de 840 700 €.

Les travaux démarrent en juillet 2022 pour une durée d'environ 15 mois.

En savoir plus sur www.atlantic-eau.fr.

Vues d'insertion du projet d'unité à Nort-sur-Erdre



Financé par
GOUVERNEMENT
LOIRE-ATLANTIQUE

CONTACT

Dolores Briand
02 40 71 09 12
dolores.briand@atlantic-eau.fr



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

Mise à jour 2021



UNE PRATIQUE
POLLUANTE EN
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTÉ

LES DÉCHETS VERTS :
feuilles de pelures,
talloirs de légumes,
branches mortes,
résidus d'élagage...

PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.

DES DÉCHETS VERTS :
compostage,
brûlage au poêle,
torta moutons,
apport au déchetterie

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruissseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVÉUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune saouille ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE : CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGÉANT ET CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.



Jeunes lycéens étrangers Mexicains, Colombiens et Allemands recherchent une famille d'accueil

Du Mexique, de la Colombie ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Aitana, jeune colombienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de Septembre 2022. Elle joue au volleyball, aime la cuisine et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Matilda, jeune allemande de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du ballet, du jazz, chante et pratique l'équitation. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Javier, jeune mexicain de 16 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : la natation, le kickboxing, le cinéma et la musique.

Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Coordinateur local CEI
Chantal Hervouet – 06 83 78 08 53
chantal.hervouet@gmail.com



Votre contact local

Signalement contenu illicite : www.internet-signalement.gouv.fr
courriel, spam ou hameçonnage : www.signal-spam.fr

BRIGADE numérique
Pour toute question, 24h/24, 7j/7 : www.contactbrigadenumerique.fr/
En cas d'urgence, contactez le 17

Nous pouvons vous aider à lutter contre :



#REPONDERESENT

Copyright : gendarme.fr - gendarmetier.fr - 2020

BRIGADE numérique Gendarmerie

Une question ?
Besoin de contacter la gendarmerie ?

En cas d'urgence, contactez le 17 ou 112

La brigade numérique répond à toutes vos sollicitations **NON-URGENTES** sur la sécurité du quotidien.

Renseigner | Orienter | Accueillir

- À compétence nationale
- Disponibles 7J/7 et 24H/24
- Joignables par tchat sur www.internet-signalement.gouv.fr et sur les réseaux sociaux
- Spécifiquement formés à l'accueil à distance
- Parlant plusieurs langues

La brigade numérique : un outil de transformation numérique de la gendarmerie et de l'État, s'inscrivant pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

112

Quelles sont les infractions concernées ?
Toute atteinte contre les biens dont l'acteur est inconnu, comme par exemple :

- vol dans votre résidence principale ou secondaire (objets, bijoux ou matériels divers...);
- vol dans un véhicule automobile (auto-radios, sac à main...);
- vol de deux roues (scooter, bicyclette...);
- vol de téléphone portable;
- dégradation ou destruction de biens pevés (véhicule, clôture...);
- escroquerie ou abus de confiance...

VEILLEZ A PRÉSERVER LES TRACES ET INDICES AFIN QU'ILS DEMEURENT EXPLOITABLES PAR LES ENQUÊTEURS EN ÉVITANT TOUT CONTACT OU DÉPLACEMENT

EN CAS D'URGENCE, vous devez :
téléphoner au **17** ou au **112**;
ou vous présenter directement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

17

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

La pré-plainte en ligne

Vous êtes victime d'une atteinte contre les biens pour laquelle vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur. Simplifiez vos démarches et gagnez du temps en effectuant, de n'importe quel accès à Internet, une pré-plainte en ligne.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

La pré-plainte en ligne vous permet, lorsque vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu, de renseigner un formulaire de pré-plainte en ligne et d'obtenir un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte.

Cette possibilité vous est également offerte si vous agissez en tant que représentant légal soit d'une personne morale (gérant de société ou de syndic...) soit d'une personne physique (mineure, sous tutelle...)

La pré-plainte en ligne, c'est :

- **Plus de liberté :**
Choisissez le lieu où vous irez signer votre plainte au sein d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie.
Vous pouvez signaler les faits depuis votre lieu de vacances et vous présenter, à votre retour, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour confirmer votre plainte. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'accusé de réception de votre pré-plainte pour la signer.
- **Un accueil privilégié :**
Vous êtes reçu par un policier ou un gendarme qui connaît votre situation et répond à toutes vos interrogations sur le traitement et le suivi de votre plainte.
- **Un gain de temps :**
N'attendez plus au commissariat de police ou dans la brigade de gendarmerie ; présentez-vous au jour et à l'heure fixés avec l'ensemble des justificatifs nécessaires qui vous ont été préalablement demandés, vous serez rapidement reçu.

« la pré-plainte en quelques clics »

Connectez-vous sur le site : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Clic « » choisissez le lieu où vous allez signer votre déclaration dans la liste des commissariats de police ou brigades de gendarmerie ;
Clic suivant «>» renseignez le formulaire qui apparaît, puis validez votre saisie ;
=> vous serez rapidement contacté par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie choisi pour convenir d'un rendez-vous. Vous serez également informé des justificatifs (factures, pièce d'identité...) dont vous devez impérativement vous munir ;
=> lors du rendez-vous, vous signerez votre déclaration après des modifications éventuelles. La plainte sera alors officiellement déposée.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

ENEDIS

L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

LETTRE DE MANDATEMENT

Je soussigné, Monsieur Robert DELAUNAY,
Gestionnaire de Contrats Prestations Elagage – ENEDIS PAYS DE LA LOIRE

Certifie que l'entreprise :

SAPRENA, représentée par Monsieur GUIBERT Baptiste,
Est titulaire du marché ENEDIS d'entretien des ouvrages extérieurs, nettoyage, débroussaillage des abords et autour des postes HTA/BT.

Sur le département de : LOIRE ATLANTIQUE (44)
Contrat N° : EC7APC2010

A ce titre, cette entreprise est rémunérée par ENEDIS pour les prestations suivantes :

Travaux de Nettoyage – Débroussaillage à proximité des ouvrages électriques
Basse Tension (BT) et Haute Tension (HTA)

- Date de début de la prestation : 01 Mars 2022
- Date de fin de la prestation : 28 Mars 2026

Fait à Angers, le 17 Février 2022



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou en ligne à compter de son 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Jeux

4	6	8	5	1	3	2	7	9
2	3	1	7	4	9	5	6	8
5	7	9	6	2	8	4	1	3
6	1	7	9	8	2	3	5	4
8	2	3	1	5	4	7	9	6
9	5	4	3	7	6	1	8	2
7	9	2	8	3	5	6	4	1
3	8	5	4	6	1	9	2	7
1	4	6	2	9	7	8	3	5
9	8	2	6	4	5	1	7	3
7	6	1	9	3	8	5	2	4
3	5	4	1	7	2	6	8	9
4	1	7	2	6	3	8	9	5
2	9	5	4	8	1	7	3	6
8	3	6	5	9	7	2	4	1
1	7	8	3	5	4	9	6	2
5	4	9	7	2	6	3	1	8
6	2	3	8	1	9	4	5	7

1			7					9
3	7				4	2		
		6			2	3	4	
				2		8		4
8								5
7		5		8				
	8	3	1			5		
		7	4				3	8
9				8				6

9	8		7				1	2
4			2				6	3
						3	4	9
							8	7
		1		5			9	
6	7							
5		3	4					
	9	2			1			4
6	4		2			7		1

Solutions des jeux du bulletin n°5 de janvier 2022

Solutions dans le prochain bulletin

Administrations & Services

Inscription à l'école publique La Hulotte

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2022-2023, vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous auprès de la directrice d'école en contactant

le 02 28 05 58 43 ou par mail ce.0440947r@ac-nantes.fr

Pour toute inscription, il faut vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Votre France Services de Nozay

déménagement du 11 au 5 rue Alexis Letourneau



PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
informations
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



Lieux & Horaires d'ouverture

02 40 41 30 60

nozay@france-services.gouv.fr

NOZAY

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
La Grignonnais* Mairie - 3 rue de l'Abbé Merel	09h30 - 12h00				
Nozay 5 rue Alexis Letourneau	09h00 - 12h30 13h30 - 16h30	09h00 - 12h30 13h30 - 16h30	09h00 - 12h00	09h00 - 12h30 13h30 - 16h30	09h00 - 12h00
Saffré Médiathèque - 26 avenue du Château		09h30 - 12h00 13h30 - 16h30			
Abbaretz Mairie - 22 rue de la Mairie			09h30 - 12h00		
Vay* Mairie - 5 rue Principale			14h00 - 17h00		
Puceul* Mairie - 16 rue de la Mairie				09h30 - 12h00 (les semaines paires)	
Treffieux* Mairie - 14 rue de la Libération				09h30 - 12h00 (les semaines impaires)	

Uniquement sur rendez-vous



Horaires mairie

Lundi : 9h30 à 12h30

(Fermée du 1er juillet au 31 août)

Mardi : 9h30 à 12h30

Mercredi : fermée

Jeudi : 9h30 à 12h30

Vendredi : 9h30 à 13h30

Ouverture exceptionnelle

le mercredi 13 juillet

Fermeture exceptionnelle

le vendredi 15 juillet

14 rue de La Libération
Tél : 02 40 51 48 19
Mail : mairie@treffieux.fr

Prochaines parutions :
La Gazette Treffioisaise n°8 juillet 2022
Bulletin Municipal N°7 septembre 2022
Date limite de dépôt de vos articles :
La Gazette : 15 juin
Bulletin : 1er août
à l'adresse suivante :
mairie@treffieux.fr



PERMANENCES FISCALES SUR RENDEZ-VOUS

ESPACE FRANCE SERVICES DE NOZAY

Des permanences fiscales sur rendez-vous seront assurées

- le jeudi 28 avril de 14 h à 16h30
- le jeudi 19 mai de 9h30 à 12 h
- le jeudi 05 mai de 14 h à 16h30 en visioconférence

D'autres permanences, notamment téléphoniques, seront également assurées par le Service des Impôts des Particuliers de Châteaubriant.

Prenez rendez-vous :



- sur [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) depuis votre espace particulier (rubrique CONTACT)

- par téléphone au 0 809 401 401 (de 8h30 à 19h00) Service gratuit, prix d'un appel local (numéro non surtaxé).



- par messagerie : dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr (messagerie sécurisée).

Votre espace particulier

